



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS
33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 13
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres représentés : 0

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre : -
Abstentions : -

Date Convocation : 26/02/2026
Date d'affichage de la convocation : 27/02/2026
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 09/03/2026

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le

ID : 033-213301435-20260309-2026_017-DE



Délibération n° 2026-017

Lundi 09 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à dix-huit heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le vingt-six du mois de janvier deux mille vingt-six.

Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD – Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Hélène BURESI - Jean-Roger THUILLIAS - Nathalie TRIGANT - Corinne BAGNAUD – Elodie KOPF - Michel BARSE - Mathieu OLIVEIRA.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations: -

Absent(s) excusé(s) : -

Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Jean-Pierre PRAT

BUDGET HALTE NAUTIQUE M4 - BUDGET PRIMITIF 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 23 février 2026,

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle que :

Qu'il convient d'adopter le budget primitif 2026 pour le budget Halte Nautique, chapitre par chapitre comme suit :

	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
		Réelles	Ordres		Réelles	Ordres
Exploitation	011- Charges à caractère général	5 055,00 €		74- Dotations et participations	8 422,00 €	
	66 - Charges financières	1 374,24 €		75 – Autres produits de gestion courante	4 201,00 €	
	65 – Autres charges courantes	782,48 €		78 – Reprises sur provisions	1 282,50 €	
	68– Dotations aux provisions			R002 - Excédent antérieur reporté de Fonctionnement	1 952,22 €	
	040 / 041 / 042 – Opération d'ordre entre sections		23 700,00 €	040 / 041 / 042 – Opération d'ordre entre sections		15 054,00 €
	Total	7 211,72 €	23 700,00 €	Total	15 857,72 €	15 054,00 €
	Total de la section d'exploitation	30 911,72 €		Total de la section d'exploitation	30 911,72 €	
Investissement	16 – Emprunts et dettes assimilées	14 266,68€		16 – Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		
	21 – Immobilisations corporelles	47 653,12 €		10 – Dotations, fonds divers et réserves		
	040 / 041 / 042 – Opération d'ordre entre sections		15 054,00 €	001 – Excédent antérieur reporté d'investissement	53 273,80 €	
				040 / 041 / 042 – Opération d'ordre entre sections		23 700,00€
	Total	61 919,80 €	15 054,00 €	Total	53 273,80 €	23 700,00 €
	Total de la section d'investissement	76 973,80 €		Total de la section d'investissement	76 973,80 €	

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:

DECIDE

- **D'ADOPTER** le budget Halte Nautique M4 de l'exercice 2026 tel que présenté ci-dessus.

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire,



Alain TABONE

Le secrétaire,

Jean-Pierre PRAT